



AVENANT MODIFICATIF N°1

REGLEMENT MOTOCROSS 2024

Catégorie VETERANS

La catégorie **Trophée Sud Vétérans** des épreuves de Trélissac du 30/06, Bonaguil du 02/06 et Cauneille du 01/09 est remplacée par un **Championnat de Ligue Vétérans**.

De ce fait, les pilotes du Trophée Sud Vétérans qui participeront à ces 3 courses de Ligue Vétérans verront leurs points recalculés selon leur place au général (60-56-53, etc...) et ajoutés dans leur Trophée de Zone Sud.

Il en sera de même pour le **Trophée Est Vétérans** concernant les épreuves de Ligue Vétérans de St Priest Taurion du 12/05/24 et Cussac le 13/10/24.

Catégorie FEMININES

Championnat de Ligue : engagement dans la catégorie « Ligue Féminines » et regroupement avec la catégorie Ligue Vétérans - classement séparé au général.

Trophée Zone Sud : engagement dans la catégorie « Trophée Sud Féminines » et regroupement avec les Vétérans Sud - classement séparé au général.

Trophée Zone Est : engagement dans la catégorie « Trophée Est Féminines » et regroupement avec les Vétérans Est - classement séparé au général.

Trophée Zone Nord : dans la catégorie Trophée Open Loisirs & Féminines - classement séparé au général.

Quand la catégorie Vétérans ou TOLF n'est pas inscrite au calendrier, les pilotes féminines pourront rouler dans la catégorie de leur cylindrée. Dans ce cas, elles ne seront classées que sur la journée.

Catégorie TROPHEE OPEN LOISIRS & FEMININES

La catégorie doit obligatoirement comporter **au minimum 2 Groupes**, de ce fait les classements journée de ces 2 groupes se feront l'un à la suite de l'autre (groupe 1 puis en suivant groupe 2) au barème 1 du règlement Motocross, soit 60-56-53, etc...

S'il y a un 3^{ème} groupe, il ne sera pas classé.

Le classement annuel de fin de saison se fera comme suit :

- Les 45 premiers seront classés en Trophée Nord.
- Les pilotes suivants en Loisirs Nord.

La catégorie Féminines aura un classement journée et annuel séparé.